

**VU DU  
CAMPANILE****La pollution  
a bon dos**

Il fait chaud, le bitume est brûlant. Ouf, dans le trolley l'air est frais. Mais la Lémovice a appris qu'il n'y avait plus que quelques véhicules qui en sont équipés. Dans tous les autres, la climatisation est définitivement supprimée. La faute au fréon, gaz volatile et polluant. Des fuites importantes ont été constatées, et la TCL obligée de payer de lourdes amendes. Le confort du client ? Au XXI<sup>e</sup> siècle c'est une conception manifestement dépassée. Sauf que tout laisse à penser que le thermomètre ne va pas cesser de grimper. Alors ? Qu'est-il envisagé ?

**➔ "L'HEURE MUSICALE DE LA CATHÉDRALE"**

**CONCERT. Récital d'Anthony Le Roux.** Dans le cadre de la saison musicale organisée par l'association "L'heure musicale de la cathédrale", la cathédrale Saint-Etienne de Limoges recevra dimanche 5 août à 17 heures, Anthony Le Roux. Organiste titulaire de l'église Saint-Martin-Saint-Laurent d'Orsay (91), il interprétera des œuvres de Louis Vierne, Charles-Marie Widor, Maurice Durufle, Marcel Dupré et Gaston Litaize. Le dimanche 12 août ce sera au tour de Julien Deborde à la trompette et de Henry Jullien à l'orgue de répondre présents à ce rendez-vous musical estival. Retrouvez le programme sur le [www.music-cathedrale.legtux.org](http://www.music-cathedrale.legtux.org). ■

**Limoges ➔ Vivre sa ville**

**BIEN-ÊTRE** ■ L'avenir des cabines de bronzage se voit remis en question par un rapport controversé du Sénat

**Sous le soleil (artificiel), la discorde !**

**Le 12 juillet, un rapport du Sénat préconisait la restriction des cabines de bronzage au seul usage médical. Une décision propre à provoquer des réactions épidermiques chez les professionnels du bronzage.**

Cécéance de Blasi

Après le récent traumatisme causé par l'affaire des prothèses mammaires PIP, les cabines de bronzage sont en passe de s'imposer en France comme le nouveau scandale sanitaire. Le 12 juillet, la mission d'information sur les actes à visée esthétique dénonçait en effet l'inaction des pouvoirs publics en matière de bronzage artificiel, qui serait responsable chaque année de nombreux cancers de la peau.

**Une passion toxique**

Depuis plusieurs années, les instances sanitaires mettent en garde contre le discours véhiculé par les marchands de soleil d'une part, mais aussi et surtout contre l'utilisation excessive des cabines de bronzage. Il a même été reconnu l'existence d'une véritable dépendance aux ultraviolets, addiction pathologique également connue sous le nom de "tanorexie".

En principe, pour limiter les risques liés à une surexposition aux rayons ultraviolets, les utilisateurs de cabines de bronzage



**ULTRAVIOLETS.** Les marques de bronzage disgracieuses ne sont pas de mise dans les solariums. PHOTOS PASCAL LACHENAUD

ne devraient pas dépasser 10 séances par an. En pratique, pourtant, ces chiffres s'avèrent être très largement dépassés par des utilisateurs souvent mal informés ou négligeant les risques liés aux ultraviolets.

Le secteur du bronzage connaît même un essor certain : d'après le syndicat national des professionnels du bronzage en cabine (SNPBC), 16 % de la population française aurait déjà utilisé l'une des 15.500 cabines

de bronzage dispersées sur tout le territoire, ces chiffres ne cessant d'augmenter.

Après l'annonce en mai par la ministre de la santé Marisol Touraine d'un durcissement des règles imposées aux cabines UV, les sénateurs entendent désormais aller plus loin, ce qui transparaît dans un rapport d'information publié dernièrement. Des pays comme le Brésil ou l'Australie ont déjà décidé d'interdire cette pratique. Une

décision que dénoncent d'ores et déjà les professionnels français du bronzage, qui génèrent un chiffre d'affaire annuel de 231 millions d'euros dans un secteur qui emploie plus de 22.000 salariés.

De l'avis d'Alexia Cabrol, gérante du centre de bronzage MégaSun de la rue des Arènes, il sera très compliqué d'interdire une pratique qui se démocratise sans cesse davantage.

Alors, faut-il réglementer ou

interdire ? Si l'avenir des cabines de bronzage se trouve compromis, les aficionados du soleil pourront néanmoins avoir bonne mine au moyen de techniques alternatives (voir encart).

Une solution encore plus durable consisterait enfin à s'émanciper un peu du diktat des canons de beauté en vigueur, en admettant que toutes les peaux sont belles, qu'elles soient pales ou hâlées... ■

**➔ QUESTIONS À...****CHRISTOPHE BEDANE**

Président du groupe photodermatologique de la société française de dermatologie

**Une interdiction des cabines de bronzage est-elle vraiment envisageable en France ?**

Cela me paraît impossible d'interdire complètement les cabines UV grand public, mais il faudrait renforcer la promotion, et surtout arrêter de faire circuler nombre d'arguments fallacieux qui voudraient par exemple que le bronzage en cabine constitue un apport en vitamine D !

**Certaines personnes sont-elles plus sensibles que d'autres au bronzage en cabine ?**

En effet. C'est le problème de patients qui combinent bronzage en cabine et prise de médicaments. En cas de prise d'antibiotiques par exemple, les patients ne devraient pas s'exposer sans autorisation d'un médecin. Il faut également sensibiliser les individus très jeunes.

**Peut-on parler de certains bénéfices du bronzage en cabine ?**

Non. Il est faux de croire, notamment, que le bronzage en cabine prépare la peau au soleil. Il ne faut pas s'imaginer que parce qu'on est bronzé on peut se dispenser de protection. L'exposition doit rester progressive.

**■ Tricher, c'est quand même hâler**

Au centre de beauté et Spa Simone Moulai, boulevard Georges-Péridin, la propriétaire a fait le choix de renoncer aux cabines de bronzage il y a déjà 5 ans. « Je trouve que c'est trop dangereux pour la santé, à cause du manque de recul dans le temps » explique Simone Moulai. « Les UV ne sont pas à mettre entre les mains de tous les professionnels. » Désormais, et après avoir quand même proposé des cabines de bronzage à ses clientes pendant une dizaine d'années, elle s'est tournée vers une nouvelle technique de brumisation. Au moyen d'un pistolet, elle pulvérise une solution bronzante sur l'ensemble du visage et du corps de ses clientes. Celle-ci est essentiellement naturelle, et respecte la pigmentation de la peau. En maximum 15 minutes, la peau dore pour plusieurs jours. Cette solution permet d'éviter les inconvénients liés aux UV comme l'accélération du vieillissement de la peau ou les risques de cancers. D'autres moyens existent encore, comme la douche autobronzante, les différents gels et crèmes bronzantes, et même les gélules. De quoi permettre à chacun de trouver son bonheur dans cette course effrénée au hâle, qui tend à faire oublier que l'exposition raisonnable au soleil, protégée par une bonne crème solaire, produit des résultats autrement plus naturels et surtout gratuits !



**BRUMISATION.** Moins sujette à polémique, la pulvérisation bronzante s'inscrit comme une alternative aux cabines de bronzage.